

La taxe de séjour est au réel pour toutes les catégories d'hébergement.

La période de perception de la taxe de séjour s'applique du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

TAXE DE SEJOUR – Barème applicable
Grille tarifaire - Par nuitée et par personne

N°	Catégorie d'hébergement	Part collectivité	Part surtaxe départementale	Total
1	Palace	4.60 €	0.46 €	5.06 €
2	Hôtel de tourisme 5 étoiles, Résidence de tourisme 5 étoiles, Meublé de tourisme 5 étoiles.	3.30 €	0.33 €	3.63 €
3	Hôtel de tourisme 4 étoiles, Résidence de tourisme 4 étoiles, Meublé de tourisme 4 étoiles.	2.50 €	0.25 €	2.75 €
4	Hôtel de tourisme 3 étoiles, Résidence de tourisme 3 étoiles, Meublé de tourisme 3 étoiles.	1.60 €	0.16 €	1.76 €
5	Hôtel de tourisme 2 étoiles, Résidence de tourisme 2 étoiles, Meublé de tourisme 2 étoiles, Village de vacances 4 et 5 étoiles.	1.00 €	0.10 €	1.10 €
6	Hôtel de tourisme 1 étoile, Résidence de tourisme 1 étoile, Meublé de tourisme 1 étoile, Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambre d'hôtes, Auberge collective.	0.80 €	0.08 €	0.88 €
7	Terrains de camping et terrains de caravane classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.60 €	0.06 €	0.66 €
8	Terrains de camping et terrains de caravane classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, Ports de plaisance.	0.20 €	0.02 €	0.22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. *	5 %	0.50 %	5.50 %

*5.5% s'appliquent sur le tarif de la nuitée par personne.

Plafond applicable pour la catégorie 9

4.60€

0.46€

5.06€

Calendrier de déclaration, de collecte et de paiement de la taxe.

Périodes de Déclaration	Dates limite de déclaration	Dates limite de versement
Décembre à Mai inclus	31 Mai	30 Juin
Juin à Novembre Inclus	30 Novembre	31 Décembre